

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le onze décembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, RAVARD Valérie, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : KOOS Christine, DESABRE Evelyne, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : REVIDON Laurent.

POUVOIR(S) : de KOOS Christine à BARILLET-LYON Katia.
de DESABRE Evelyne à COURIVAUD Bernadette.
de AUDOIN Sandrine à LAIGOT Stéphane.
de COMPAIN Olivier à REVIDON Laurent.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du 6 novembre 2015

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : «Plan de financement des travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et remboursement du filet et de la chaise d'arbitre à l'association Tennis Club de Nérondes».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'entreprendre des travaux d'accessibilité dans la salle des fêtes. Un agenda de travaux prévoit cette mise aux normes durant l'année 2016. Il présente le plan de financement prévisionnel suivant (travaux + frais annexes) :

Coût de l'opération	:	53.110,00 € HT travaux
		4.140,00 € HT maîtrise d'œuvre
		1.900,00 € HT contrôleur technique
		850,00 € HT contrôleur SPS
TVA 20 %	:	12.000,00 €
Total	:	72.000,00 € TTC

DETR ÉTAT 40 %	: 22.344,00 €
REGION 40%	: 24.000,00 €
Autofinancement ou emprunt	: 13.656,00 €
TVA s/fonds propres	: 12.000,00 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ce plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives relatives à ce dossier.

* * *

REMBOURSEMENT DU FILET ET DE LA CHAISE D'ARBITRE A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DE NERONDES :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la dépense effectuée par l'association du Tennis Club de Nérondes pour acquérir un filet et une chaise d'arbitre. Afin d'obtenir des prix intéressants, la fédération de tennis a souhaité un paiement direct au fournisseur (La Centrale du Club) par l'association. Le terrain de tennis appartenant à la commune de Nérondes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de se porter acquéreur du filet et de la chaise d'arbitre en remboursant par mandat administratif la somme de 444€55 à l'association.

Le mandatement aura lieu au compte budgétaire 2188.

Ces biens non amortissables seront enregistrés à l'inventaire de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ce remboursement.

* * *

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2015 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits suite à l'achat d'une lampe d'éclairage pour le parking de la nouvelle mairie.

Il propose les modifications suivantes en dépenses d'investissement :

- Cpte 21538 : + 700 €
- Cpte 202 : - 700 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL SAINTE-MARIE :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'APEL de l'école Sainte Marie à Nérondes afin de permettre une entraide mutuelle des familles de l'établissement ; de participer à la vie de la communauté éducative et la promouvoir dans le respect des compétences de chacun ; apporter son soutien à l'établissement et contribuer à son animation.

Après en avoir délibéré, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 19 contre : 11 pour : 4 abstention(s) : 4

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS CATHOLIQUE DE NERONDES :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant du Secours Catholique de Nérondes afin d'apporter partout où le besoin s'en fait sentir et à la demande des services sociaux de leur secteur, un premier secours et ceci dans l'attente d'une aide plus pérenne.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une subvention de 130€ a été allouée en 2014 à cette association. Il propose, pour 2015, la même subvention que le Secours Populaire soit : 150€.

Après en avoir délibéré, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 19 contre : 0 pour : 17 abstention(s) : 2

* * *

SOLDE DE LA SUBVENTION 2015 A LA CANTINE SCOLAIRE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de solde de subvention pour l'association de la cantine scolaire de Nérondes. Cette subvention doit couvrir la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015. Il expose que durant cette période 3 135 repas ont été servis aux enfants de la commune. La participation municipale s'élevant à 1€80 par repas, le conseil accepte le versement du solde de cette subvention pour un montant de 5 643,00 €.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention.

* * *

RAPPORT DELEGATAIRE DU SIAEP DE NERONDES 2014 :

Monsieur Gérard COTTIN, membre du conseil municipal et président du SIAEP de Nérondes, présente le rapport délégué du SIAEP pour l'exercice 2014.

Après avoir entendu l'exposé des différents aspects techniques et financiers de ce rapport, les membres du conseil municipal l'approuvent à l'unanimité.

* * *

VERSEMENT DE LA COTISATION A LA SPA DU CHER POUR 2016 :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, le versement de la redevance d'un montant de 774,00 €.

Le mandatement aura lieu au compte 6281.

* * *

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN COMMERCANT AMBULANT :

Par courrier en date du 23 novembre 2015, un commerçant ambulant de pizzas sollicite un emplacement sur la commune de Nérondes afin d'y exercer son activité qui débiterait au 1^{er} janvier 2016.

Après discussion et étude des jours restant disponibles, le conseil municipal est favorable à cette installation le mardi soir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette demande.

* * *

DEMANDE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES CAMPEURS, CARAVANIERES ET CAMPING-CARISTES :

La fédération des campeurs, caravaniers, camping-caristes a adressé à Monsieur le Maire, le 13 novembre 2015, un courrier souhaitant l'inscription de la commune de Nérondes sur un guide officiel, référentiel pour les amateurs du tourisme de plein air et des aires de service camping-car.

Il a été rappelé à l'assemblée présente que la commune dispose d'une aire de service et de vidange ne devant pas être assimilée à une aire de stationnement. Les arguments présentés par cette fédération ne semblent pas être justifiés aux vues des faibles retombées économiques actuelles sur nos commerces.

L'ensemble des membres du conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, à cette inscription officielle sur ces guides de tourisme.

* * *

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE :

Monsieur le Maire fait lecture, au conseil municipal, d'un courrier de Monsieur DRUART Robin, domicilié 3 route de la Charité à Nérondes, daté du 9 décembre 2015. Celui-ci sollicite l'acquisition d'une maison en ruine : 1 route de la Charité à Nérondes, mitoyenne de la sienne.

Dans l'attente d'une proposition financière englobant la construction et le terrain, le conseil municipal décide de surseoir à cette autorisation.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHE DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SDF :

Après avoir accepté le projet de financement des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à cette opération et à signer les marchés y afférents.

* * *

MISE EN PLACE DE LA VIDEOSURVEILLANCE :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire, en charge du dossier, présente au conseil municipal les modalités techniques et administratives d'un système de vidéo surveillance sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour poursuivre les démarches engagées et finaliser le dossier d'installation de ce système.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de rémunération des agents recrutés pour effectuer le recensement en 2016.

Par courrier en date du 7 octobre 2015, l'INSEE a notifié à la commune une dotation forfaitaire de recensement s'élevant à 3 291,00 €.

Trois modes de rémunération sont possibles :

- une rémunération forfaitaire,
- une rémunération indiciaire,
- une rémunération à « la feuille ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'une rémunération par bulletin individuel (1,72 € par bulletin) et par feuille de logement (1,13 € par feuille),
- de prendre en charge les frais des deux demi-journées de formation.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

☞ **SDCI 2015** : Le conseil municipal prend acte de l'extension du syndicat de la Beleine aux communes d'Argenvières, St Léger le Petit, Beffes, Marseilles les Aubigny, Laverdines, Saligny le Vif, Gron, Humbligny et Neuvy deux Clochers.

☞ **REPLACEMENT CHAUDIERE DE LA MAIRIE** : Présentation d'un devis avec deux options, l'une à 10 689,00 € HT pour une chaudière basse température et l'autre à 14 723,51 € HT à condensation.

☞ **AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN CAMION FOOD-TRUCK** : Le samedi matin en même temps que le marché.

☞ **COMITE TECHNIQUE DU CDG18** : Avis favorable à l'organigramme présenté par la commune sous réserve de retirer le conseil municipal de l'organigramme.

☞ **PRESENTATION DE LA SYNTHESE ANNUELLE DU REGISTRE D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION.**

☞ **FETE DE NOEL DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS** : organisé le 19 décembre 2015 à 14H30 à la salle des fêtes de Nérondes.

☞ **REMERCIEMENT** :

- Association Graines de Soleil pour la subvention accordée par la commune en 2015,
- FRMJC du centre pour l'organisation de l'exposition scientifique « Au travers du corps » ; présentation des statistiques de fréquentation.

☞ **INFORMATION** : Mise en place éventuelle, par le SDE18, d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la carte pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (présentation par Monsieur Gérard COTTIN).

☞ **QUESTIONS** :

- Evolution du dossier de la centrale photovoltaïque : la mairie est dans l'attente d'un courrier de la société VALECO.
- Possibilité d'annoncer sur le site internet de la commune des échanges de prestations de services entre administrés : Monsieur FERRAND, webmaster, s'informe sur la légalité de la publication de ce genre d'information.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus désignés.